

Réponse de la liste « Les Annéciens » à l'association L214

Bonjour,

Nous vous remercions chaleureusement pour votre message qui porte la voix d'une cause qui nous est chère : celle du bien vivre ensemble, même avec les animaux.

Vous le savez si vous nous suivez depuis quelques temps, nous ne faisons jamais de promesses que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tenir. Ainsi, nous ne souhaitons nous engager, à une semaine de l'élection, à la signature d'une charte aussi ambitieuse que la vôtre qui nous ferait mentir sur certains points, irréalisables selon nous sur un mandat de 6 ans, pour lequel nous serons élus.

Cependant, permettez moi de faire une liste non-exhaustive des propositions sur lesquelles nous pourrons mettre en œuvre.

- augmenter la part de protéines végétales dans les menus dans la restauration collective ;
- mener des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour aider le développement d'une offre végétarienne ou végétalienne ;
- prendre toute mesure légale possible contre l'installation de cirques détenant des animaux sauvages ;
- attribuer une délégation protection animale à un·e membre du conseil municipal, inclure la protection animale dans la politique de la ville ;
- prendre toute mesure légale possible, dont l'interdiction ponctuelle de la pratique de la chasse sur le territoire communal, afin de favoriser les activités de découverte des animaux et de la nature.

J'espère que j'ai pu répondre à vos sollicitations.

Bien cordialement,

Antoine Grange
Directeur de campagne de la liste "Les Annéciens"

UNE VILLE POUR LES ANIMAUX

Je soussigné·e (Prénom, NOM) : Denis DUPERTHUY, candidat·e tête de liste aux élections municipales de 2020 dans la commune de : ANNECY

déclare vouloir soutenir activement au sein du futur conseil municipal la mise en œuvre des mesures de l'engagement « Une ville pour les animaux ». En tant que candidat·e, je veillerai à ce que le respect des animaux ait toute sa place dans mon programme et ma campagne.



Élevage & pisciculture

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de cantines scolaires et de restauration collective :
Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif (viande, œufs, laitages, poissons d'élevage...); Cesser de s'approvisionner auprès d'abattoirs pratiquant l'« étourdissement » au CO₂ des cochons, la suspension des volailles conscientes ou l'abattage sans « étourdissement ».
- Augmenter la part de protéines végétales dans les menus dans la restauration collective :
Introduire deux repas végétariens ou végétaliens hebdomadaires ; Instaurer une option quotidienne végétarienne ou végétalienne.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétarienne ou végétalienne.



Droit animal

- Attribuer une délégation protection animale à un·e membre du conseil municipal, inclure la protection animale dans la politique de la ville et prévoir une ligne budgétaire dédiée.
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'éthique animale (communication de la ville, périscolaire, associations, etc.).



Chasse

- Promouvoir la coexistence pacifique avec les animaux sauvages et « liminaires » ainsi que la gestion non létale de leurs populations.
- Prendre toute mesure légale possible, dont l'interdiction ponctuelle de la pratique de la chasse sur le territoire communal, afin de favoriser les activités de découverte des animaux et de la nature.



Corrida

- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des corridas et des « écoles » tauromachiques.
- Prendre toute mesure légale possible, le cas échéant, contre l'organisation de corridas sur le territoire communal et réorienter les subventions et moyens municipaux vers des férias sans corridas. Supprimer toute subvention municipale, le cas échéant, aux « écoles » tauromachiques.



Expérimentation animale

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de produits d'entretien : tendre vers une commande publique « 100 % produits non testés sur les animaux ».



Cirques

- Prendre toute mesure légale possible contre l'installation de cirques détenant des animaux sauvages.
- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des cirques détenant des animaux sauvages.



Animaux de compagnie

- Soutenir une politique de stérilisation des chats errants en partenariat avec des associations de protection animale.
- Aménager des aires de libres ébats pour les chiens suffisamment spacieuses (« caniparcs »).
- Garantir la transparence de l'activité des fourrières.

Date et signature : 07/03/2020

Merci de retourner votre soutien signé à : politique-local@L214.com (vous pouvez accompagner votre engagement d'un complément d'explication ou d'information). Vous êtes invitée à communiquer votre soutien à la presse locale ou sur les réseaux sociaux.

